

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF COURSES DE COTE

Le présent règlement particulier complète le règlement standard des courses de côte.

L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE COTE D'ALBATRE (1308) organise les **Samedi 06 et Dimanche 07 Juillet 2019** avec le concours de l'écurie « **Sport Auto Tancarvillais** » une compétition automobile régionale dénommée **Course de côte de Tancarville**.

Cette compétition compte pour la **Coupe de France de la Montagne 2019** et le **Championnat de la Ligue Régionale de Sport Automobile de Normandie de course de côte 2019**.

Le présent règlement a été approuvé par la Ligue Régionale de Sport Automobile de Normandie sous le numéro 39 en date du 17/05/2019, et enregistré à la FFSA sous le permis d'organisation numéro 386 en date du 17/05/2019

Organisateur technique

Nom : Ecurie SPORT AUTO TANCARVILLAIS par son président Gilbert HERRY

Adresse : 649 route du Beau Soleil à OURVILLE EN CAUX (76450)

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1er des prescriptions générales édictées par la FFSA

ARTICLE 1P. ORGANISATION DE LA COURSE

1.1P. OFFICIELS

Compétitions régionales

Président du Collège des Commissaires SportifsM. WICO Michel	Licence n° 2204
Commissaires Sportifs	M. JARDIN François	Licence n° 20414
	Mme. LARUE	Licence n° 19109
Directeur de Course	M. CARTERON Michel	Licence n° 8442
Directeur de Course Adjoint	M. LEGRAND Guillaume	Licence n° 220796
Commissaires Techniques (B au minimum)	M. BALLENGHIEN Francis (A)	Licence n° 5641
	M. SALENNE Jacques (A)	Licence n° 18219
	M. LALLOUETTE Jean-Marie	Licence n° 4893
Chargé de la mise en place des moyens	M. HERRY Gilbert	Licence n° 223757
Chargés des relations avec les concurrents (CS)	M. GUYOT Hubert	Licence n° 137484
Chargé des Commissaires de route	M. DEUIL Sébastien	Licence n° 113016
Chronométrateurs	M. VOISIN Raphael	Licence n° 211834
	Mme PAISANT Valérie	Licence n° 226240

1.2P. HORAIRES

Clôture des engagements le **Mardi 02 Juillet 2019 à 23h59**.

Publication de la liste des engagés le **Jeudi 04 Juillet 2019**.

Vérifications administratives le **Samedi 06 Juillet 2019 de 14h30 à 18h45** et le **Dimanche 07 Juillet 2019 de 07h45 à 09h30**.

Vérifications techniques le **Samedi 06 Juillet 2019 de 14h45 à 19h00** et le **Dimanche 07 Juillet 2019 de 08h00 à 09h45**.

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais le **Dimanche 07 Juillet 2019 à 10h00**.

Briefing des commissaires le **Dimanche 07 Juillet 2019 à 07h30**.

Essais non chronométrés le **Dimanche 07 Juillet 2019 de 08h30 à 10h15**.

Essais chronométrés le **Dimanche 07 Juillet 2019 de 10h30 à 12h00**.

Le Briefing des pilotes sera remis écrit à chaque concurrent lors des vérifications administratives.

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course le **Dimanche 07 Juillet 2019 à 12h15**.

Course

- 1^{ère} montée le **Dimanche 07 Juillet 2019** à partir de **12h30**
- 2^{ème} montée le **Dimanche 07 Juillet 2019** à partir de **14h00**
- 3^{ème} montée le **Dimanche 07 Juillet 2019** à partir de **15h30**
- 4^{ème} montée le **Dimanche 07 Juillet 2019** à partir de **17h00**

Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage.

Affichage des résultats provisoires : **après l'arrivée du dernier concurrent en parc fermé**
PODIUM le **Dimanche 07 Juillet 2019 à la fin de l'épreuve**.

Remise des prix le **Dimanche 07 Juillet 2019 à 19h00**.

Les concurrents pourront retirer les chèques correspondants à leur prix ainsi que le Palmarès, au cours de la Remise des prix. Les classements étant publiés sur le site de l'ASA Côte d'Albâtre www.asacotedalbatre.com aucun envoi ne sera prévu en cas d'absence à la Remise des prix.

Réunions du Collège des Commissaires Sportifs :

Réunion 1 : le **Dimanche 07 Juillet 2019 à 08h30**.

Les réunions suivantes seront fixées par le Président du Collège.

1.3P. VERIFICATIONS

Vérifications administratives le **Samedi 06 Juillet 2019 de 14h30 à 18h45** et le **Dimanche 07 Juillet 2019 de 07h45 à 09h30**.

Vérifications techniques le **Samedi 06 Juillet 2019 de 14h45 à 19h00** et le **Dimanche 07 Juillet 2019 de 08h00 à 09h45**.

Vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au Garage :

Adresse **Garage MANCEL, Tancarville le Bas**

Taux horaire maximum de la main-d'œuvre : 60 € TTC

Les concurrents devront présenter leur permis de conduire ainsi que leur licence et sont tenus de présenter la fiche d'homologation de leur voiture et le passeport technique (pour les concurrents français).

Aucune vérification ne sera effectuée après l'heure de fermeture de contrôle soit le **Dimanche 07 Juillet 2019 à 09h45**.

A l'issue des vérifications techniques, la liste exacte des partants aux essais sera obligatoirement affichée après avoir été entérinée par le Collège des Commissaires Sportifs dont la réunion est prévue le **Dimanche 07 Juillet 2019 à 10h00**.

1.5P. DISPOSITIONS PARTICULIERES

L'Organisateur n'apporte pas de dispositions particulières.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Voir règlement standard des courses de côte et slaloms.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. ENGAGEMENTS

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante :

RallyGT 7 rue Maria Chapdelaine 14600 HONFLEUR	Contact RallyGT Téléphone : 06.51.77.62.54 Fax : 09.89.03.24.34 Adresse-mail : rvoisin@rallygt.fr
---	--

Clôture des engagements le **Mardi 02 Juillet 2019 à 23h59**.

Les droits d'engagement sont fixés à **240€**, réduits à **120€**, pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur.

Pour être valables, les engagements devront obligatoirement être accompagnés des droits d'engagement

Si quatre jours avant le début de la compétition, le nombre d'engagements enregistrés est inférieur à **50**, les organisateurs se réservent le droit d'annuler la compétition. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P. VOITURES ADMISES

Le nombre des voitures admises est fixé à 140

Les groupes et classes admis sont précisés dans l'article 4 du règlement standard des courses de côte.

4.2P. CARBURANT - PNEUMATIQUES - EQUIPEMENTS

Voir règlement standard des courses de côte.

4.3P. NUMEROS DE COURSE

Voir règlement standard des courses de côte.

4.4P. MESURES ET DISPOSITIFS DE SECURITE

Voir tableau de sécurité.

ARTICLE 5P. PUBLICITES

Voir règlement standard des courses de côte.

La publicité obligatoire et la publicité optionnelle seront précisées par un additif de l'Organisateur.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. PARCOURS

La Course de côte de Tancarville se déroule sur la RD39 entre Tancarville le Vas et Tancarville le Haut. La course se déroulera en **4 montées**.

La 4^{ème} montée aura lieu à la discrétion du Directeur de course, suivant le timing.

Procédure de départ : chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à l'article 7 du règlement standard.

Départ **Avant la 1^{ère} épingle à droite sur la RD39**

Arrivée **Après la dernière courbe à droite avant Tancarville le Haut**

Pente moyenne **4,7%**

Longueur du parcours **1500 m**

Modalités de retour au départ **Par la côte en convoi pour toutes les voitures**

Parc de départ **Au pied de la côte de Tancarville le Bas, sur la RD17B**

Parc d'arrivée **Au pied de la côte de Tancarville le Bas, sur la RD17B**

6.2P. ROUTE DE COURSE

L'accès à la route de course RD39 se fait dès la sortie de la zone d'assistance RD17B à Tancarville le Bas.

6.3P. FILE DE DEPART

File de départ : lieu **Tancarville le Bas, RD17B, en bas de la RD39**

6.4P. SIGNALISATION

Voir règlement standard des courses de côte.

6.5P. PARC CONCURRENT

Les parcs concurrents seront situés à **rue de la Seine RD17B et rues adjacentes, à Tancarville le Bas.**

Les parcs concurrents seront accessibles le **Samedi 06 Juillet 2019 à partir de 08h00**

Il est obligatoire que la zone d'assistance, ou tout arrêt de véhicule, **ne soit que très partiellement**, sur la voie publique. Egalement, le libre accès doit être laissé aux riverains. **Le non-respect de ces obligations sera traité par le Collège des Commissaires Sportifs.**

Chaque concurrent est responsable de la zone qu'il occupe : aucune trace ne doit subsister après l'épreuve. **Tous les frais de remise en état, seront à la charge du concurrent.**

Les remorques devront être garées au **Stade Michel AUTIN** (voir annexe 1)

6.6P. PARC FERME FINAL

Le parc fermé final obligatoire (sous peine de disqualification d'office) pour tous les concurrents classés est situé **dans le parc concurrents, rue de la Seine, RD17B et rues adjacentes, à Tancarville le Bas**

6.7P. TABLEAUX D'AFFICHAGE OFFICIELS

Les tableaux d'affichage seront placés :

- pendant les vérifications au parc des vérifications : **Sortie du Parc Concurrents à Tancarville le Bas**
- pendant les essais et la course au parc départ **Sortie du Parc Concurrents à Tancarville le Bas**
- pendant le délai de réclamation après l'arrivée, au parc fermé d'arrivée **Sortie du Parc Concurrents à Tancarville le Bas**

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d'affichage leurs seront opposables. Les pilotes assumeront seuls les conséquences d'une éventuelle ignorance de leur part des dispositions ou des changements d'horaires qui pourraient se décider dans l'heure qui précède leur départ.

6.8P. PERMANENCE

Pendant la compétition, la permanence se tiendra : **Place du Bourg à Tancarville le Bas**

Téléphone permanence n° **07.80.44.35.79 Gilbert HERRY**

..... **06.11.39.57.46 Sophie HERRY**

Centre de secours : S.A.M.U. 76B Centre 15 S.M.U.R. Le Havre 02.32.73.32.15

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

7.2P. CONFERENCE AUX PILOTES (BRIEFING)

Un briefing écrit sera remis à chaque concurrent lors des vérifications administratives.

7.3P. COURSE

Voir règlement standard des courses de côte.

Préciser la procédure de départ : **aux feux tricolores.**

7.4P. ECHAUFFEMENT DES PNEUMATIQUES

Tout moyen de chauffe des pneumatiques est interdit dans les compétitions régionales.

ARTICLE 8P. PENALITES

Voir règlement standard des courses de côte.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement de chaque discipline.

ARTICLE 10P. PRIX

Présentation des 3 premiers au scratch (classement provisoire) :

..... **Place du Bourg, à Tancarville le Bas, dès la fin de la course**

Remise des prix et coupes :

..... **Salle André PICAN, à Tancarville le Bas**

Scratch :

..... **A chacun des 3 premiers : coupe (non cumulable)**

Classes :

..... **De 1 à 3 partants : coupes ou trophées au 1^{er} et 2^{ème}**

..... **A partir de 4 partants : coupes ou trophées au 1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème}**